

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [89] (2001)
Heft: 1456

Artikel: 42 km primés à 50% : sexiste, le marathon de Lausanne ?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

42 km primés à 50%

Sexiste, le marathon de Lausanne ?

«A travail égal, salaire égal», dit la loi fédérale sur l'égalité, qui stipule que les femmes et les hommes sont égaux en droit. C'est loin d'être le cas dans la course à pied. Au marathon de Lausanne, les primes d'arrivée pour les femmes sont 50% inférieures à celles des hommes.

FRANCESCA SACCO

Le 21 octobre, à Lausanne, des milliers d'hommes et de femmes se lanceront sur 42,195 km. Mais contrairement au nombre de kilomètres, qui est le même pour tout le monde, les primes de récompense, elles, varient en fonction du sexe: tandis que le gagnant reçoit 5000 francs, la gagnante n'en touche que 3000. Dès le second rang, l'écart se creuse: 3500 francs pour l'homme qui arrive deuxième, contre 1500 francs pour la deuxième. La troisième place donne droit à 2500 francs pour l'homme, 800 francs pour la femme.

Certains tentent de rationaliser: «C'est normal, les hommes sont plus rapides.» Mais en examinant les grilles des primes des courses internationales, force est de reconnaître que la façon dont les primes sont fixées peine à trouver une explication logique. Comment se fait-il qu'au marathon de Naples, les femmes handicapées aient droit à l'égalité des primes avec les hommes, mais pas les coureuses «valides»? Et comment expliquer que dans les épreuves qui comprennent un marathon et un semi-marathon, les femmes ont généralement droit à un traitement plus équitable dans le semi? Comment expliquer enfin que le marathon de Rome octroie l'égalité des primes, alors que celui de Turin accorde à la gagnante 50% de moins qu'au gagnant?

Arguments pour et contre

Examinons un peu les arguments en faveur de l'inégalité des primes femmes-hommes:

-Premier argument: *Les hommes sont plus rapides que les femmes.*

L'idée selon laquelle il est juste que l'homme reçoive davantage parce qu'il est plus rapide implique une dépréciation de la femme en raison de son sexe. Si les records masculins et féminins ne sont pas égaux en chiffres absolus (2: 05: 42 contre 2: 20: 43), du moins pourrait-on espérer qu'ils soient considérés comme étant de valeur équivalente. Or, l'inégalité des primes signifie clairement que la performance de l'homme a plus de valeur que celle de la femme.

Il est intéressant de constater que, dans le débat sur la domination des Africains de l'Est en marathon, les hommes adoptent un raisonnement contraire: l'utilité, voire la nécessité, de primes d'incitation pour favoriser la participation des Blancs n'est pratiquement jamais contestée. C'est-à-dire que la domination africaine est considérée comme justifiant l'attribution de primes spéciales pour les coureurs originaires du pays de l'épreuve (Kerzerslauf en Suisse, marathon de Turin...), alors que la supériorité physique des hommes sur les femmes justifie l'attribution de primes plus basses pour ces dernières.

-Deuxième argument: *Les femmes sont beaucoup moins nombreuses; il est donc «plus facile» pour une femme de bien se classer, car la concurrence est moins forte dans sa catégorie.*

Le fait que les femmes soient moins nombreuses que les hommes peut justifier la rétribution d'un moins grand nombre de personnes dans leur catégorie (les 50 premiers et les 25 premières, par exemple), mais cela ne légitime pas l'inégalité des montants. Du reste, il n'est pas plus facile pour une femme de courir en 2: 25 que pour un homme de courir en 2: 10.

Environ 75% des personnes qui se sont abonnées à *Runner's world magazine* lors de ces quatre dernières années sont des femmes. On ne peut donc pas dire que la course à pied ne les intéresse pas. Le problème est qu'entre jogging matinal et compétition, il y a un pas qui se révèle plus difficile à franchir pour elles.



DR

L'Américaine **Kathy Switzer**, pionnière du marathon de Boston en 1967. On y voit le directeur de la course qui essaie de la rattraper pour lui arracher son dossard (acquis sous un nom d'emprunt), alors qu'un concurrent vient à la rescoussure de la coureuse.

A cela, plusieurs explications, comme le partage encore inégal des tâches ménagères au sein des couples: selon le magazine *Sciences humaines* (janvier 2001), les femmes endosseront les deux tiers du temps parental. Si l'on y ajoute le temps de travail, la semaine se monte à 62h pour les femmes et 54h30 pour les hommes.

D'autre part, l'effort physique est largement associé à la virilité; la pratique d'un sport n'est pas le meilleur moyen de se conforter dans sa fémininité... Enfin, l'autorisation des femmes dans le marathon est relativement récente (JO de 1984): on ne rattrape pas en une quinzaine d'années une ségrégation qui datait d'un siècle.

- Troisième argument: *L'inégalité des primes est justifiée par des impératifs économiques* (business is business).

Le dopage aussi est imputable aux enjeux financiers du sport! En fin de compte, les personnes qui invoquent les impératifs économiques pour justifier la situation actuelle ne font que dresser un constat d'échec. En fait, tous les arguments en faveur de l'inégalité des primes ont été trouvés *a posteriori*. Interrogé sur le pourquoi de l'inégalité des primes à Lausanne, l'organisateur du marathon a répondu significativement: «Il n'y a pas de raisons. C'est un choix. Il y a des marathons qui investissent davantage sur les hommes que sur les femmes...»

La vraie valeur des femmes

Alors, quelle explication donner à la situation actuelle? Osons cette hypothèse: dans une société patriarcale, l'égalité entre les sexes est déjà réalisée lorsque les hommes occupent un rang légèrement supérieur à celui des femmes. Attribuer l'égalité effective reviendrait à introduire un préjudice envers les hommes. De tout temps, les hommes ont ressenti le besoin de se sentir plus forts que les femmes; il n'est pas interdit de penser que l'inégalité des primes soit un moyen de «sauver l'honneur». D'ailleurs, pour beaucoup d'hommes, il est difficile d'imaginer que les femmes puissent constituer une catégorie à part entière. N'a-t-on pas officiellement annoncé que la gagnante du marathon de Reims était «arrivée 89e»?

Curieusement, bien que les hommes soient tout à fait conscients de posséder naturellement une musculature plus importante, il est très rare de les voir évoquer cela dans la discussion concernant les primes d'arrivée. Il serait pourtant légitime de se demander si courir 42 km représente vraiment le même effort pour un homme et une femme – tout comme on pourrait se demander, par exemple, si le fait de soulever un haltère de 50 kg constitue une performance équivalente pour les deux sexes. Fait intéressant, une étude publiée en 1990 dans le *European Journal of Applied Physiology* a montré que la préparation au marathon des coureuses d'élite comprend presque deux fois plus de kilomètres que celle des hommes de même niveau. Finalement, la seule façon d'appréhender la question des primes est de se demander si les performances des femmes ont à nos yeux la même valeur que celle des hommes.♦

Coup de théâtre à Lausanne

Le 21 septembre, suite à la réclamation de quatre coureuses et sur la base d'une étude internationale dont l'article ci-dessus est inspiré, le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes du canton de Vaud a interpellé Bernard Métraux, président du comité d'organisation du marathon de la Ville Olympique, au sujet de l'inégalité des primes qui y est pratiquée. A l'heure où nous mettons sous presse, cette nouvelle vient de tomber : alors que les organisateurs affirmaient il y a quelques mois qu'il n'y aurait jamais d'égalité au niveau des primes à Lausanne, Bernard Métraux a décidé, presque aussitôt la lettre reçue, d'aligner les montants des récompenses pour cette année déjà. Ce n'est plus du marathon, mais du sprint ! Les mauvaises langues pourront toujours dire que cette célérité humaniste est inspirée par la proximité des élections... Le combat reste cependant d'actualité : le marathon de Tenero (Tessin), par exemple, pratique également la discrimination au niveau des récompenses.

FS